



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 32583	De Mme Véronique Louwagie ( Les Républicains - Orne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > numérique	<b>Tête d'analyse</b> > Pollution numérique	<b>Analyse</b> > Pollution numérique.
Question publiée au JO le : <b>29/09/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la question de la pollution numérique. Les usages numériques font partie intégrante du quotidien. Amélioration des échanges, meilleur partage de l'information, communication instantanée : autant de nouvelles pratiques qui s'invitent dans la vie quotidienne et le travail. En perspective, moins de déplacements, moins de gaspillage de papier et de temps, plus de collaboration, plus de partage et plus de divertissement. Mais ce bouleversement a aussi des impacts sur la vie et l'environnement : multiplication des équipements, consommations d'énergie et de matières premières, pollutions, production de déchets. Et les bénéfices attendus ne sont pas toujours au rendez-vous. Par ailleurs, si la limitation de l'impact environnemental du numérique se posait avant le confinement, elle a pris de l'importance avec ce dernier, marqué par une croissance fulgurante des usages. Un récent rapport sénatorial chiffre à 2 % le poids du numérique dans les émissions de gaz à effet de serre en France. Il pourrait passer à 7 % en 2040. En cause, les infrastructures, l'utilisation déraisonnable de ressources précieuses, l'augmentation des flux de l'internet et notamment du *streaming*, le développement de certaines technologies, la place du *big data*, l'obsolescence des logiciels et systèmes d'exploitation. Certains gestes peuvent être réalisés au quotidien, à condition de mieux sensibiliser et informer les consommateurs sur l'impact écologique lié à la fabrication d'un smartphone et de celui induit par la consultation de contenus sur internet. Le politique a aussi son rôle à jouer en la matière. Un exemple : en France, les consommateurs conservent leur *smartphone* en moyenne 23 mois. Aussi, si une meilleure sensibilisation permettrait effectivement d'encourager les consommateurs à céder moins souvent aux sirènes de la mode et de conserver leur matériel plus longtemps, les éditeurs pourraient, par exemple, également être incités à rendre possibles les mises à jour sur un appareil pour une période beaucoup plus longue. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.